Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°34

Histoire et mémoire.

Posted By *Simone MANON* On 29 avril 2008 @ 20 h 32 min In Chapitre XV - L'histoire,Explication de texte,Textes | 4 Comments

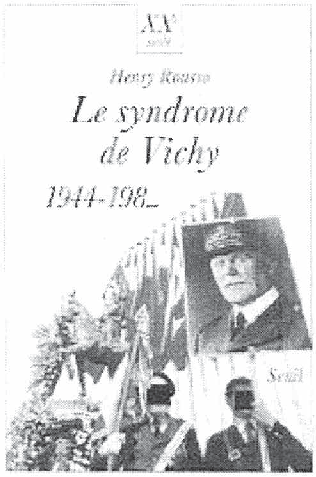

« A priori, histoire et mémoire sont deux perceptions du passé nettement différenciées. Le fait a été souvent analysé, en particulier récemment par Pierre Nora. La mémoire est un vécu, en perpétuelle évolution, tandis que l'histoire — celle des historiens — est une reconstruction savante et abstraite, plus encline à délimiter un savoir constitutif et durable. La mémoire est plurielle en ce sens qu'elle émane des groupes sociaux, partis, Eglises, communautés régionales, linguistiques ou autres. De ce point de vue, la mémoire dite «collective » est à première vue une chimère, car somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes. L'histoire en revanche a une vocation plus universelle, sinon plus oecuménique. Malgré les conflits, elle est une propédeutique de la citoyenneté. La mémoire, parfois, est du registre du sacré, de la foi; l'histoire est critique et laïque. La première est sujette au refoulement, tandis que, toujours *a priori*, rien n'est étranger au territoire de l'historien.

Cette distinction est pourtant un trait propre au XX° siècle, mis en évidence par Maurice Halbwachs, disciple de Bergson, et qu'illustre l'évolution de l'historiographie contemporaine, tournée vers le savoir et non plus vers la légitimation. Au siècle dernier, en particulier en France, la différence n'existait pratiquement pas. L'histoire avait pour fonction essentielle de légitimer la République naissante et de forger un sentiment national ce que Pierre Nora appelle « l'histoire-mémoire ». Or, aujourd'hui, l'assimilation n'est plus possible l'éclatement de la société rurale porteuse de traditions ancestrales, l'inflation des sources d'information, qui ont entraîné une multitude d'approches de la réalité sociale, l'affaiblissement du sentiment national en Europe occidentale depuis la Seconde Guerre mondiale, la profondeur des fractures internes, dont précisément celle de Vichy, ont fait diverger l'évolution de l'histoire et celle des mémoires : « Avec l'avènement de la société en lieu et place de la nation, la légitimation par le passé, donc par l'histoire, a cédé le pas à la légitimation par l'avenir. Le passé, on ne pouvait que le connaître et le vénérer, et la nation, la servir; l'avenir, il faut le préparer. Les trois termes ont

repris leur autonomie. La nation n'est plus un combat, mais un donné; l'histoire est devenue une science sociale; et la mémoire un phénomène purement privé. La nation-mémoire aura été la dernière incarnation de l'histoire- mémoire » Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* [1], tome I, p. XXV. D'où un nouvel atelier d'historien l'histoire de la mémoire, c'est-à-dire l'étude de l'évolution des différentes pratiques sociales, de leur forme et de leur contenu, ayant pour objet ou pour effet, explicitement ou non, la représentation du passé et l'entretien de son souvenir, soit au sein d'un groupe donné, soit au sein de la société tout entière. »

Henry Rousso. *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours* [2], Seuil, 1987, p.10.11.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°35

Sauver le classement du Canal du Midi à l'Unesco

- Écrit par Catherine Vingtrinier
- dimanche 15 janvier 2017 15:42

Classé au Patrimoine mondial en 1996, le Canal du Midi construit au XVIIe s. doit aujourd'hui répondre aux nouvelles attentes de l'Unesco. Photo D.R. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

Les 1ères Assises du Canal du Midi ont eu lieu vendredi à Carcassonne. Soit le premier jalon d'une réflexion sur les actions à entreprendre pour conserver le classement de l'ouvrage au Patrimoine mondial de l'Unesco.

« Le Canal du Midi, c'est la liaison entre les deux anciennes régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et c'est surtout un patrimoine exceptionnel classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. C'est donc un vecteur de développement touristique, économique, qui structure notre région, et nous devons tous nous mobiliser pour que cette protection continue », exhorte, au sortir des 1ères Assises du Canal du Midi à Carcassonne, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie. Elle partage à ce sujet le même point de vue que le préfet de Région Pascal Mailhos.Tous deux sont à l'initiative de ce rendez-vous.

Dans une salle de l'Hôtel du Département de l'Aude, 250 personnes y assistent : les maires des communes traversées par l'ouvrage, les représentants des départements, des universitaires, des associations... L'enjeu est de taille : si l'ensemble des acteurs faisaient la sourde oreille aux attentes de l'Unesco, le Canal du Midi pourrait en effet perdre son classement au Patrimoine mondial...

Ces 1ères Assises représentent la première des réunions de travail qui vont se succéder « jusqu'à fin 2019- début 2020, date où nous remettrons au comité du Patrimoine mondial de l'Unesco un rapport d'évaluation. Celui-ci devra répondre aux quatre exigences de gouvernance, de protection des sites, plan de gestion et zone tampon », énumère Marie-Thérèse Delaunay, sous-préfète, directrice du Projet Canal du Midi.

Les menaces

Classé en 1996 au Patrimoine mondial de l'Unesco, le Canal du Midi, rappelle Katia Bonningue, chargée de mission, l'a été de par sa « valeur universelle exceptionnelle. » Entre mer Méditerranée et Atlantique, la réalisation (1667-1694) de ces 360 kilomètres navigables, oeuvre du génie de Pierre-Paul Riquet sous Louis XIV « est un exemple éminent d'un ouvrage alliant à la fois technologie et esthétique, qui a imprimé sa marque au territoire. »

Depuis 2005, les règles du classement au Patrimoine mondial de l'Unesco ont un peu changé, explique Philippe Mercier, également chargé de mission. L'Unesco exige désormais un plan de gestion du bien classé, et une gouvernance. Il s'agit donc pour le Canal du Midi « d'une remise à niveau », dit-il. Les menaces susceptibles de faire perdre au Canal son classement « pourraient venir des conditions de gestion. Par exemple des problèmes d'urbanisation mal maîtrisés, qui porteraient atteinte à l'intégrité du paysage, dans les zones urbaines comme dans le péri-urbain éloigné. Il faut que l'ensemble des acteurs comprennent qu'on doit désormais urbaniser dans la pleine conscience de ce que sont les enjeux de paysage et d'environnement.» Il poursuit : « L'autre menace est celle du chancre coloré, la maladie qui tue les platanes. Il est important d'avoir un projet en réaction, qui permette de conserver la qualité du paysage, parce qu'il s'agit d'un des critères pour lesquels le Canal du Midi a été classé. »

Depuis l'offensive du chancre coloré, personne n'est cependant resté les bras croisés. « On a abattu 17 500 arbres malades, et on en a replanté 5 700 », renseigne Jean Abèle, directeur territorial sud-ouest de Voies Navigables de France, gestionnaire du Canal pour l'Etat. « S'il faut abattre les 44 000 arbres le long du Canal, les replanter, et au passage refaire les berges, cela représente 230 millions d'euros. Mme Delga l'a dit, l'objectif est d'arriver à une prise en charge partenariale des dépenses : un tiers par VNF, un tiers par les collectivités territoriales, un dernier tiers par d'autres financements, en particulier le mécénat. On est sur la bonne voie. »

C.V.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°36

Réflexions méthodologiques sur les sources orales en histoire

PAR MES · PUBLICATION 23/09/2014 · MIS À JOUR 24/09/2014

L'utilisation de sources orales en histoire est souvent à l'origine de nombreux questionnements d'ordre méthodologique pour les étudiant-e-s : comment cette source « parlée » doit-elle être analysée ? Comment gérer son implication en tant que chercheur-euse dans la construction de la source ? En réalité, il me semble que, dans une certaine mesure, la méthodologie des sources orales rend visible et évidente la manière dont toute source, quelle que soit sa nature, est construite. Elle met en avant la place et le rôle du chercheur-euse dans la compréhension des sources qu'il/elle utilise. En bref, la réflexion autour des sources orales rappelle de manière plus générale qu'une source n'est jamais neutre, et l'historien-ne-e jamais objectif-ve.

La source orale comprend toutefois des caractéristiques tout à fait spécifiques : selon l'historien italien Alessandro Portelli, elle est même « intrinsically different ».[1] En premier lieu, l'entretien est la plupart du temps provoqué par le/la chercheur-euse, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres sources utilisées en histoire. L'entretien est donc construit par l'ensemble des participant-e-s : les témoins élaborent leur récit selon l'idée qu'ils se font du sujet de l'entretien et de la recherche, et de leurs attentes ; le/la chercheur-euse oriente l'entretien selon ses axes d'étude (qui peuvent évoluer) et l'idée qu'il/elle se fait des témoins. L'analyse est complexe car elle nécessite d'identifier tous ces aspects et de les confronter à ce qui a été dit ou pas durant l'entretien. Elle implique de la part du/de la chercheur-euse une réflexion sur soi et sur la relation entretenue avec les témoins (intersubjectivité). Toutefois, provoquer et orienter un entretien permet au/à la chercheur-euse de rentrer très précisément dans les détails de son sujet et d'obtenir des informations sur le vécu et le ressenti des individus. Par exemple, aborder le sujet des violences conjugales en entretien nécessite de prendre en compte dans l'analyse l'état d'esprit du/de la chercheur-euse et du témoin, ainsi que le contexte d'entretien (présence d'autres personnes par exemple). L'appréhension à aborder de tels sujets peut provenir bien plus du/de la chercheur-euse que du témoin : le/la chercheur-euse peut se sentir illégitime (différence d'âge, de sexe, de situation sociale, etc) ou avoir peur de blesser le témoin. Ce dernier peut, au contraire, spontanément aborder le sujet ou revenir

dessus au cours de l'entretien. Ces relations tout à fait spécifiques entre chercheur-euse et témoin et avec le sujet construisent l'entretien et le récit.

En second lieu, une caractéristique toute particulière aux sources orales est celle de l'oralité, peu utilisée par les historien-ne-s dans l'analyse. Pourtant, l'étude de l'oralité permet d'approfondir l'analyse du récit. Dans le cas des violences conjugales, l'intonation (chuchotements, élévation de la voix), les expressions utilisées ou encore les hésitations, répétitions et silences révèlent en partie l'état d'esprit du témoin et du/de la chercheur-euse durant l'entretien. Au cours de l'étape de la transcription écrite de l'entretien qui rend plus aisée l'analyse, la plupart des éléments d'oralité sont abandonnés. Or lors de l'analyse de sources écrites de type littéraires par exemple (presse, ouvrages, etc), les historien-ne-s font de fait une étude des procédés d'écriture utilisés par les auteur-e-s : figures de style, rhétorique, etc. Il devrait en être de même des sources orales : il faudrait analyser de manière automatique les procédés d'oralité qui construisent toute source « parlée » et qui permettent de mieux comprendre ce qui est dit durant l'entretien.

D'autres éléments d'analyse des sources orales pourraient bien sûr être discutés. Cependant, la relation témoin/chercheur-euse et l'oralité sont tout à fait propres à ce type de source alors que la question de la mémoire, par exemple, bien que prédominante dans l'analyse des sources orales, se pose aussi pour d'autres sources. Une réflexion sur la méthodologie des sources orales permet donc de mettre en avant les particularités d'un type de source, qui en font tout son intérêt, et de réfléchir à la méthodologie des sources en histoire de manière plus générale. Les techniques d'analyse propres à un type de source peuvent êtres converties à d'autres sources (relation témoins/chercheur-euse en relation archives/chercheur-euse) permettant ainsi d'approfondir l'étude et de proposer de nouveaux axes de lecture.

Soraya Bellaha

[1] Portelli Alessandro, « What makes oral history different », dans Perks R. et Thomson A. (ed.), The Oral History Reader, London, Routledge, 2003 (première edition 1998), p. 64.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°37

L'affaire de la tête maori rouvre le débat sur la vente des oeuvres

LE MONDE | 25.10.07 | 16h06 • Mis à jour le 25.10.07 | 16h06

Le tribunal administratif de Rouen a suspendu, mercredi 24 octobre, la décision de la ville de restituer à la Nouvelle Zélande une tête maori. Ce conflit relance un peu plus une question que beaucoup jugent iconoclaste : les musées peuvent-ils céder des éléments de leurs collections, qui sont actuellement inaliénables ?

Cette tête ornée de tatouages, qui dormait depuis des décennies dans les réserves du Muséum d'histoire naturelle de Rouen (*Le Monde* du 9 octobre), a été symboliquement restituée, le 23 octobre, par la ville aux Maori de Nouvelle-Zélande, qui désirent donner une sépulture à ces vestiges de *"guerriers morts au combat"*.

La ministre de la culture, Christine Albanel, a attaqué cette démarche devant le tribunal administratif au motif que le dessaisissement d'une pièce appartenant à une collection publique doit obéir à une procédure, précisée dans une loi de 2002, que n'a pas respectée Rouen.

La loi Tasca sur les musées du 4 janvier 2002, qui rappelle l'inaliénabilité des collections confiées aux musées de France, prévoit que le déclassement d'une pièce (qui peut entraîner sa cession) ne peut être pris que sur avis conforme d'une commission scientifique. La ville de Rouen répond que la tête maori n'est pas un élément de collection, mais un vestige humain qui relève de la bioéthique et donc échappe à la loi Tasca. Le tribunal administratif n'a pas suivi ce raisonnement.

En cinq ans, aucun objet n'a encore subi la procédure de déclassement : la direction des musées de France redouterait qu'une telle demande ne débouche sur une braderie des collections. Pourtant de nombreux conservateurs seraient favorables au déclassement et à la vente de quelques pièces, notamment au sein des musées de société.

FAIRE LE TRI

C'est la raison pour laquelle, Jacques Rigaud, ex-patron de RTL et ancien directeur de cabinet du ministre de la culture Jacques Duhamel (1971-1973), a reçu, le 23 octobre, une mission de M^{me} Albanel : comment appliquer la loi de 2002 *"en évitant* (...) *la circulation totale des oeuvres et le stockage définitif aboutissant à un accroissement mécanique de leur nombre"*.

De son côté, le député UMP de l'Oise, Jean-François Mancel, a déposé, le 16 octobre, une proposition de loi demandant que *"les oeuvres déposées dans les musées français* (soient) *classées en deux catégories, les "trésors nationaux" et "les oeuvres libres d'utilisation""*. Les premiers *"ne* (pourraient) *quitter le territoire national et* (seraient) *inaliénables"*. Les secondes *"* (seraient) *aliénables et* (pourraient) *être louées ou vendues, suite à l'accord d'une commission du patrimoine culturel prévue à cet effet"*.
Cette proposition va beaucoup plus loin que le déclassement prévu en 2002. En introduisant notamment la distinction entre *"trésors nationaux"*, nécessairement peu nombreux, et

"oeuvres libres d'utilisation", elle banaliserait la vente des collections muséales. Ce projet de loi reprend quasiment un paragraphe d'un rapport sur "L'économie de l'immatériel", remis en novembre 2006 par Maurice Lévy, PDG de Publicis, et Jean-Pierre Jouyet, ancien membre du cabinet de Lionel Jospin, aujourd'hui secrétaire d'Etat aux affaires européennes.

La proposition de M. Mancel repose sur l'idée que les réserves des musées explosent, que les coûts de stockage sont exorbitants et que les musées n'exposent *"qu'une faible partie de leurs collections"*. Vendre permettrait aussi d'acheter et donc de valoriser les musées.

De nombreux conservateurs répondent que, en réalité, seules les réserves d'art contemporain sont très abondantes. Ils ajoutent qu'il serait périlleux de faire un tri alors que l'histoire n'a pas encore fait sa sélection. Si l'on avait suivi la mode des années 1950, on se serait débarrassé des oeuvres académiques du XIX^{e} siècle qui encombraient alors les réserves, et le Musée d'Orsay n'existerait pas, souligne-t-on à la direction des musées de France.

De plus, nombre de collectionneurs donnent des oeuvres aux musées parce qu'ils ont l'assurance qu'elles ne seront jamais vendues. La loi Mancel, si elle était adoptée, risquerait de tarir cette source capitale : ce sont les dons et les legs qui ont toujours enrichi les musées. La mission Rigaud devra résoudre tous ces problèmes.

Emmanuel de Roux

Article paru dans l'édition du 26.10.07.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°38

Thomas Pesquet : depuis l'espace, l'astronaute est témoin de la pollution humaine

Le 12.01.2017 à 09h27

L'astronaute de l'Agence spatiale européenne Thomas Pesquet était l'invité d'Europe 1 ce jeudi 12 janvier 2017. Il a raconté comment la pollution humaine est visible depuis la Station spatiale internationale.

L'astronaute de l'ESA Thomas Pesquet était en direct sur Europe 1 le jeudi 12 janvier 2017. © Europe 1

On appelle cela le *"overview effect"*. Autrement dit la réaction au spectacle de la Terre, vue dans son entièreté depuis l'espace. Avant son départ le 17 novembre 2016 pour la Station spatiale internationale (l'ISS, qui orbite à 400 km au-dessus de nos têtes), l'astronaute de l'Agence spatiale européenne (ESA) Thomas Pesquet avait bien essayé d'imaginer ce que cet "*overview effect"* pourrait provoquer en lui - il l'avait notamment raconté dans un entretien avec des journalistes, un mois avant le décollage. Maintenant qu'il est bel et bien l'un des 6

occupants de l'ISS, le Français a témoigné, dans un entretien en direct pour Europe 1 diffusé jeudi 12 janvier 2016 à 7H50, de la façon dont il réagit en observant la planète Bleue depuis son nid d'aigle. *"On se sent minuscule quand on regarde la Terre de l'espace",* a expliqué l'astronaute au journaliste Thomas Sotto. *"On observe les forêts immenses de l'Amérique du Sud, les déserts de l'Afrique, décrit-il. La beauté de la planète rayonne dans la nuit. Elle est tellement belle, il faut la faire durer le plus longtemps possible. Il faut la protéger. J'en étais conscient avant la mission mais je le serai encore cent fois plus au retour."*

La sortie extravéhiculaire de Thomas Pesquet est prévue pour le 13 janvier 2017

Et la pollution ? Est-elle visible depuis l'espace ? Oui, répond celui qui est aussi pilote de ligne : *"On voit des embouchures de fleuves très sales, noires ou marron. On voit parfois des fumées, des zones qui sont dans le brouillard, comme Pékin qui est très difficile à photographier (...). On voit les coupes dans la forêt d'Amazonie. On voit l'activité humaine, et ça fait vraiment réfléchir. La Terre est un formidable vaisseau spatial, avec toutes les ressources dont on a besoin pour voler très longtemps dans l'espace. Il faut faire en sorte que le vol dure."* Thomas Pesquet a donné cet entretien à Europe 1 la vieille de sa sortie dans l'espace : le vendredi 13 janvier 2017, il doit effectuer une sortie extravéhiculaire pour installer de nouvelles batteries sur l'ISS.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°39

In Situ
Revue des patrimoines

20 | 2013
Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage

Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage

Editorial

Vincent Berjot

Ce numéro d'*In Situ, revue des patrimoines*, présente les communications faites à l'occasion du colloque organisé par la direction générale des patrimoines les 27, 28 et 29 avril 2011 à La Rochelle, en partenariat avec l'Université de La Rochelle, le Conseil général de Charente-Maritime, la Ville de La Rochelle et le Centre des monuments nationaux. Il s'agissait d'évoquer la mémoire, les traces, les vestiges qui portent témoignage d'une histoire longtemps occultée dans laquelle toutes les valeurs, tous les principes de morale et de justice aujourd'hui portés par la République, furent bafoués. (Voir le programme en annexe).

En 1848, Victor Schœlcher invente à propos de l'esclavage la notion d'« attentat contre la dignité humaine », concept qui marque une importante avancée dans la prise en compte du droit des personnes collectivement victimes d'injustice. Son influence en droit international est sensible jusqu'à notre époque. C'est ainsi que le passé éclaire l'actualité, que la pratique de la Traite s'inscrit dans l'histoire universelle des hommes et des femmes qui, à toutes les époques et en différents lieux, ont été ou sont encore aujourd'hui asservis, privés de leur libre arbitre et de leur dignité d'êtres humains parce que différents.

Les nombreuses recherches menées depuis plusieurs années par les historiens, ont profondément renouvelé la connaissance de cette histoire complexe, lui redonnant sa juste place dans notre histoire nationale. Leurs travaux ont nourri de nombreux débats, parfois vifs, sans doute nécessaires, qui eurent le mérite de révéler à l'ensemble de nos concitoyens la brûlante actualité du sujet. Ils constituent un solide socle scientifique sur la base duquel il est désormais possible de mener la réflexion sur ce qui fait patrimoine dans ce domaine et de dessiner les grandes lignes d'une politique patrimoniale éclairée.

C'est l'objectif ambitieux que s'est fixé la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture qui a réuni pour ce faire un comité scientifique placé sous la présidence de Françoise Vergès, comité constitué d'historiens et de professionnels du patrimoine, qui s'est totalement investi dans la préparation de cette manifestation scientifique.

À la suite du remarquable travail de recensement des sources coordonné par les Archives de France, dont les principes et les résultats sont évoqués dans plusieurs des articles ici publiés, et pour répondre pleinement aux attentes d'une part grandissante de nos concitoyens, le temps est venu d'envisager le patrimoine lié à l'histoire de la Traite

transatlantique dans sa globalité et dans toute la complexité d'un phénomène historique s'étendant sur près de quatre siècles, concernant trois continents, et touchant à l'ensemble des champs patrimoniaux, archéologie, archives, livre, patrimoine linguistique, patrimoine immatériel, architectures et objets.

Il faut le reconnaître, ce patrimoine a été longtemps ignoré, au point que certains parlent encore d'une histoire sans patrimoine. Récemment, quelques pays dont la Grande-Bretagne, des villes françaises telles que Nantes, Bordeaux et La Rochelle se sont réapproprié cette part importante de leur passé.

Loin de détourner nos regards, nous devons interroger les objets et les pratiques qui témoignent encore de cette douloureuse histoire. Notre devoir est de les faire parler, de les rendre compréhensibles et accessibles à tous, de les transmettre aux générations futures.

Les spécialistes dont les textes sont ici rassemblés jouent à cet égard le rôle d'éclaireurs. Tous œuvrent à la connaissance, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine de la Traite. Historiens, historiens de l'art, archivistes, archéologues, linguistes, ethnologues, universitaires et conservateurs d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique, ils ont donné à cette manifestation scientifique une envergure réellement internationale et pleinement transdisciplinaire. Le sujet l'exigeait : de ce point de vue, ce numéro d'*In Situ* constitue une première. Tous ont beaucoup à nous apprendre et cette publication a pour principal objectif de mieux faire connaître leurs travaux, de mettre en lumière leurs actions, pour sensibiliser les professionnels, le monde associatif et tous les citoyens à ce patrimoine vivant.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°40

Après Nice et Miami, l'équipée des voleurs de tableaux s'achève en prison

Article paru dans l'édition du 04.12.11

En 2007, cinq hommes avaient subtilisé des toiles de maîtres. Avant d'essayer les vendre à un agent infiltré du FBI. Ils ont tous été condamnés, le 2 décembre, à des peines allant de deux à neuf ans de réclusion

Comme il le dit joliment, Pierre Noël-Dumarais, 64 ans, est *« monté fin »* (il n'est pas gros). Et a *« vécu en cueillant des billets sur les arbres »* (il n'a quasiment jamais travaillé). Ce penchant pour la cueillette avait déjà valu à cet homme à la chevelure grisonnante huit condamnations et un total d'une vingtaine d'années de prison.

Vendredi 2 décembre, à l'issue de cinq jours de procès devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône à Aix-en-Provence, il a été condamné à neuf années supplémentaires pour une cueillette d'un genre différent : un vol de tableaux au Musée Jules-Chéret sur les hauteurs de Nice. Ses quatre complices ont été condamnés à des peines allant de deux à huit ans de prison.
Le dimanche 5 août 2007, à 13 heures, les yeux dissimulés derrière des lunettes teintées, vêtu d'une veste matelassée un peu chaude pour la saison et porteur d'une arme de poing, Pierre Noël-Dumarais a fait irruption au musée avec quatre autres hommes. En l'espace de cinq minutes, ils décrochent quatre tableaux d'une valeur inestimable : deux huiles sur bois de Jan Bruegel (1568-1625) - *Allégorie de la terre* et *Allégorie de l'eau* -, une toile de Claude Monet (1840-1926) - *Falaises près de Dieppe* - et une d'Alfred Sisley (1839-1899) - *Allée des peupliers*.
A cette heure et en cette journée dominicale, le musée était quasiment vide. Le commando n'a pas eu à faire usage des armes, et s'il a abandonné une cinquième toile malencontreusement tombée par terre, il a largement eu le temps de filer avec son butin à bord d'une fourgonnette blanche et d'une moto verte. A partir de là, l'affaire a commencé à se compliquer.
Lorsque Pierre Noël-Dumarais a *« préparé le vol »*, il s'imaginait écouler sa marchandise sans grande difficulté. C'est qu'il partait sur ce coup avec un comparse de bon conseil. Trafiquant et ancien braqueur à ses heures. Patrick Chelelekian, 59 ans, dit « l'Arménien », assis à côté de lui dans le box - il a été condamné à huit ans de réclusion - lui avait signalé que des Américains cherchaient des tableaux volés. Particulièrement des Flamands. Dans l'esprit des deux malfrats, des Bruegel feront l'affaire. *« Sans cette offre d'achat, jamais on aurait volé les tableaux »*, a tenté de se justifier Pierre Noël-Dumarais.
A Bandol (Var) où il vit, « l'Arménien » croise parfois Bernard Ternus, alias « Sonny »,

lequel partage son temps entre ce gros bourg de la côte varoise et Miami. Là-bas, en Floride, Sonny est en relation avec un certain Bob Clay, qui se dit receleur. En vérité, le Bob en question est Robert Wittman, un agent infiltré du FBI de l'Art Crime Team. Depuis des années, il court après un Rembrandt et un Vermeer volés en 1990 au Musée de Boston et dont il pense qu'ils pourraient être en France.

Avec ce Sonny - incarcéré pour cinq ans aux Etats-Unis depuis 2008 -, un tantinet flambeur et beau parleur, Bob croit qu'il tient enfin une piste. Après que Noël- Dumarais et son équipe ont dérobé les toiles, rendez-vous est pris. Chelelekian et Sonny se rendent à Barcelone, *« dans un hôtel de luxe ». « Je m'en souviens très bien. Il était dans la rue où se trouve la prison »*, a déclaré Chelelekian à l'audience tout en se souvenant aussi *« d'un type patibulaire »* et d'un autre aux traits de *« Scarface »*. Celui-là semblait tellement effrayant qu'*« à côté, le patibulaire c'était rien »*. Bob marchande le prix. Tergiverse. Les hommes se séparent, et l'affaire traîne. A tel point que, quelques mois plus tard, un troisième complice de l'attaque du Musée de Nice s'en mêle.

En avril 2008, Patrice Lhomme, 46 ans, condamné à trois ans d'emprisonnement à l'issue du procès, s'envole pour Miami. Il y retrouve Sonny, qui l'emmène sur un yacht à la rencontre de Bob et d'éventuels acheteurs : deux types qui se font passer pour des narcotrafiquants colombiens, entourés de *« femmes accortes et légèrement vêtues »*. Lhomme ne s'en doute pas, mais tout ce beau monde appartient au FBI, qui enregistre la rencontre avant d'alerter la police française.

Dès son retour en France, Patrice Lhomme est placé sous surveillance. Les enquêteurs ne tardent pas à intercepter ses conversations téléphoniques. Cette fois, c'est au tour des policiers français d'infiltrer la petite bande. Recommandé par Bob, Bernie, attaché au service interministériel d'assistance technique (les infiltrés français) entre en contact avec Lhomme. Après, tout s'accélère. Bernie et Noël-Dumarais se mettent d'accord pour une transaction d'un montant de 3 millions d'euros qui doit avoir lieu le 4 juin 2008, à 9 heures, sur la corniche, à Marseille.

Au jour et à l'heure dits, ils sont tous là. Les voleurs avec leur butin et Bernie avec la PJ de Marseille et des hommes du GIPN. Les tableaux ont été restitués. Robert Wittman a pris sa retraite. Il a écrit un livre publié en France sous le titre *Inestimable* (Sonatine Editions). Le Rembrandt et le Vermeer, eux, restent introuvables.

Yves Bordenave

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°41

Penser les patrimoines au XXIe siècle. In. *Parlez-moi patrimoines. Les grands travaux en Pays de la Loire*. DRAC des Pays de la Loire, 2016. Louis Bergès Directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire

Penché au chevet de chaque lieu ou site, l'État partage aujourd'hui avec toutes les collectivités locales présentes (région, départements et communes), les fondations et les propriétaires privés, les choix de développement et de soutien qui lui incombent. […] Tous les types d'actions sont entrepris pour redonner à de nombreux édifices la place qu'ils méritent dans le paysage et l'environnement régional.

[…]

L'intervention de l'État, rarement ponctuelle, souvent pluriannuelle, revêt des formes très diverses même si elle couvre l'ensemble des champs disciplinaires du patrimoine. Les chantiers engagés [..] sont significatifs de cette grande variété d'interventions : protection classique de châteaux et d'églises mais aussi d'immeubles d'assurance, labellisation de halles, protection de monuments commémoratifs au titre des monuments historiques, restauration de navires de rivière (bateaux-lavoirs), de phares, de moulins à vent, de dolmens et menhirs, de pigeonniers seigneuriaux, de ponts muletiers, de pierres tombales, etc.

Cette montée en puissance de chantiers toujours plus diversifiés ne doit pas nous empêcher de nous poser des questions sur l'avenir de la stratégie patrimoniale de l'État en région. Faut-il rebalayer sans cesse les périodes médiévale et moderne pour y dénicher de nouvelles protections et de nouveaux chantiers ? Faut-il en permanence chercher dans le passé les lieux, objets et monuments que le temps permettrait de repêcher comme victimes des sélections des siècles précédents ? Comment examiner de façon objective la sensibilité d'un édifice ou d'un lieu à l'aune des objectifs de la puissance publique qui évoluent en fonction des nouvelles sensibilités de la société face aux patrimoines ? […] Il est possible de repenser le regard sur le patrimoine en construction plus qu'en devenir en y recherchant ce qui apporte un sens en termes de valorisation pour nos concitoyens.

Il ne suffit pas de constater qu'une partie de la création architecturale contemporaine appartient déjà au patrimoine [...] alors même que certaines œuvres créées sont déjà en cours de disparition quelques années seulement après leur éclosion sans que leur créateur n'ait accédé à la notoriété. Si la notion de classement qui ne serait pas attachée à une aide de l'État ou une exonération fiscale apparaît de plus en plus, pour beaucoup, comme une démarche purement technocratique visant à figer l'œuvre architecturale sous le seul regard de l'administration, ne convient-il pas de redonner un sens au titre officiel de « monument historique » selon la formule consacrée de 1913 ?

[...]

Ces interrogations concernent aussi l'immense travail de restauration patrimoniale qui incombe à l'État comme propriétaire ou comme assistant à maîtrise d'ouvrage : l'immensité de la tâche ressemble parfois au remplissage du tonneau des Danaïdes avec des campagnes de travaux de réparation, consolidation, préservation d'objets ou d'édifices, sans cesse élargies par les mesures de protection des commissions régionales du patrimoine. À cet égard, la poussée de fièvre du classement est à comparer avec celle de la conservation définitive des archives imaginée par l'historien Michel Melot comme l'effet d'une substance hallucinatoire face à une masse impossible à cerner. Aujourd'hui, les contraintes budgétaires et les dernières révisions sur la maîtrise d'ouvrage des travaux semblent avoir eu raison des initiatives de grande envergure dans ce domaine. L'opportunité s'offre à nous de reconsidérer l'ensemble des critères matériels et intellectuels qui ont présidé à la patrimonialisation des œuvres.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°42

Libération

Et sinon, ça fait quoi un archiviste ?

CAMILLE CAUSSE 20 SEPTEMBRE 2015

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°43

Lors d'une « classe patrimoine », de jeunes écoliers avaient visité les ruines d'un château fort. L'exercice consistait à en décrire les traits les plus remarquables. Le maître eut la surprise de constater que l'élément qui avait le plus frappé les enfants, c'était la chouette qui dormait dans le vieux pigeonnier. De même qu'une œuvre d'art n'est pas sans dégâts arrachée à son site, de même un monument n'est pas séparable de son environnement. L'illusoire frontière entre un patrimoine naturel et un patrimoine culturel n'est nulle part mieux illustrée qu'au château de Randan, château fantôme dont les membres calcinés se dressent au cœur des forêts de l'Auvergne. Entre les abords policés du château et les perspectives infinies des montagnes vertes, il faut traverser tous les degrés qui vont du culturel au naturel : les terrasses ordonnées à la française, bordées d'une orangerie équipée d'un chauffage central et d'une des plus vieilles centrales électriques, le potager, qu'on soupçonne de n'être là que pour le décor et la volonté d'habiller ce château en costume paysan. Randan était un château d'avant-garde, avec ses infrastructures de fer que construisit l'architecte Fontaine pour Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe. Son lointain héritier, Ferdinand d'Orléans, grand chasseur outre-mer, y installa une collection cynégétique de 450 espèces aujourd'hui abritée au musée d'histoire naturelle de Clermont-Ferrand et classée comme monument historique. L'inventaire en a été fait conjointement par le ministère de la Culture et par celui de l'Éducation nationale, dont dépendent les musées d'histoire naturelle. On ne sait pas ce qu'il faut admirer le plus, à Randan, de ces richesses artistiques les plus raffinées de l'époque, des techniques avancées de construction et de confort anglais, des tigres naturalisés par le célèbre taxidermiste Rowland Ward, ou des horizons montagneux qui entourent le domaine aussi loin que porte le regard. Un ingénieur des eaux et forêts, avec qui je faisais la visite, s'intéressait, lui, au trésor forestier que constituait cet environnement, m'expliquant que loin d'être le fruit de la nature, ces vertes montagnes avaient été soigneusement plantées d'essences choisies par les botanistes selon un ordre qui allait du domestique au sauvage, sans que jamais le degré ultime de la forêt primitive, qu'un ignorant comme moi imaginait dans les lointains, ne fût jamais atteint. Du décor ornemental, témoignage du développement des *arts and crafts* anglais à l'époque romantique, aux animaux naturalisés et aux arbres centenaires, tout avait été voulu.

Michel Melot, *Mirabilia, Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, Gallimard, Paris, 2012.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°44

Une « Micro-Folie » culturelle sort de terre à Sevran

La structure, impulsée par La Villette, compte un musée numérique, un « fab lab » et un café

Découvrir la galerie des Glaces en plein cœur de la Seine-Saint-Denis ? Le projet est né sous l'impulsion de Didier Fusillier, le président de La Villette, et d'Audrey Azoulay, la ministre de la culture. Il a pris forme jeudi 12 janvier avec l'inauguration de la première Micro-Folie dans le quartier des Beaudottes de Sevran, classé zone de sécurité prioritaire.

A cinq minutes à pied de la gare RER, de monumentaux cubes rouges empilés servent tout à la fois de signalétique, de fronton et de porte d'entrée dans cette structure culturelle innovante. Quiconque a déjà parcouru le Parc de La Villette, à Paris, a croisé des Folies, pavillons en métal imaginés par l'architecte Bernard Tschumi. Cette signature visuelle se réinvente ici dans une version plus légère (une structure démontable recouverte de bâches), mais plus vaste (500 m²) et plus ambitieuse dans son objectif : implanter des lieux de culture sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'un des atouts de ce projet expérimental coordonné par La Villette est d'avoir associé huit grandes institutions nationales : le Château de Versailles, le Centre Pompidou, le Musée du Louvre, le Musée Picasso, le Musée du quai Branly, la Philharmonie, la RMN-Grand Palais et Universcience.

La Micro-Folie s'organise autour de trois pôles : le Musée numérique, un café associatif et l'Atelier. Le premier, socle de la structure, permettra de découvrir sur écran géant une sélection de 250 œuvres (*La Joconde*, des estampes d'Hokusai, un extrait de concert des Sex Pistols…) numérisées par les institutions partenaires.

« L'idée n'est pas de venir avec une culture dominante dans des territoires où s'affirment des cultures plus underground », dit Pascal Keiser, commissaire artistique du projet. D'où l'idée d'insérer parmi les œuvres des témoignages vidéo de jeunes et de personnalités artistiques de Sevran, où chacun raconte sa première rencontre avec une œuvre d'art.

Capter les jeunes

Implanté dans un quartier où un tiers des 12 000 habitants a moins de 20 ans, le lieu vise avant tout à capter les jeunes. Ainsi, l'espace du musée pourra aussi être consacré à des jeux vidéo de divertissement ou du graffiti en réalité virtuelle. Cet espace servira également à des spectacles ou à des concerts.

Le café, lui, proposera des activités pour les enfants et les familles, tandis que l'Atelier sera voué à la créativité en lien avec les nouvelles technologies. La programmation et l'accompagnement des équipes municipales de ce « fab lab » seront pilotés par celui de La Villette, Villette Makerz. Sevran étant une ville où sont implantés des ateliers de textile et où vivent de nombreux danseurs et youtubeurs, l'accent va être mis sur un projet vidéo autour de la *motion capture* et un atelier de broderie numérique.

« Notre société, fragilisée, doit croire en elle, estime Stéphane Gatignon, maire (EELV) de Sevran. *Le sport et la culture sont fondamentaux pour nous unir. »* La ville a investi 300 000 euros dans cette Micro-Folie, mais devra débourser quelque 600 000 euros chaque année pour en assurer le fonctionnement, somme que le maire a obtenue de l'Etat.

L'essaimage des Micro-Folies devrait se poursuivre les prochains mois dans un quartier sensible d'Avignon et à Denain (Nord). ■

EMMANUELLE JARDONNET
ET HENRI SALOMON

Le Monde, 20 décembre 2016

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°45

Mon musée taylorisé

LE MONDE | 21.06.2013 à 14h55 • Mis à jour le 21.06.2013 à 16h11 |
Par Michel Guerrin

Une nouvelle musique se fait-elle entendre dans les musées ? Le refrain, en vogue depuis quarante ans, est en effet le suivant. On a construit, agrandi, rénové, et ces joyaux doivent attirer le plus de visiteurs possible. Le bon élève, c'est le Louvre. Henri Loyrette, qui vient de quitter son poste de président après douze ans de règne, a du reste confié dans nos colonnes que le public était son *"combat"* (*Le Monde* du 23 mars). Un public passé de 5 à 10 millions chaque année. Soit 30 000 personnes par jour. N'est-ce pas un point limite ? Peut-on encore apprécier les oeuvres ? A quoi cela rime de voir toujours plus grand ? Ces questions, Henri Loyrette les balayait.

On peut le comprendre. Il n'est pas facile d'oser une politique malthusienne. Il est vaseux d'opposer l'amateur d'art éclairé au public "taylorisé" par des tour-opérateurs qui imposent une visite réduite à un best of. Manifestez un doute sur ces grappes humaines qui filment ou photographient plutôt qu'elles ne regardent les oeuvres, ou qui suivent comme des moutons le petit drapeau japonais ou américain brandi par le guide dont le souci premier est de ne pas perdre ses ouailles... Illico, vous êtes taxé d'élitiste.

Mais voilà que le successeur d'Henri Loyrette, le spécialiste d'archéologie Jean-Luc Martinez, déclare le 3 avril dans *Next*, le supplément de *Libération* : *"Recevoir cinq, puis sept, puis dix millions de visiteurs aujourd'hui, c'est très bien, mais il est temps de se poser la question : pour quoi faire ?"* Bonne question. Que posent des responsables de gros musées, sans oser le dire publiquement. Il y en a un qui est très clair, c'est l'Espagnol Manuel Borja-Villel, le patron du Reina Sofia, à Madrid, qui conserve *Guernica*, de Picasso : *"Annoncer plus d'entrées, comme chaque directeur de musée aime à le dire chaque année, ça ne veut rien dire, surtout lorsque les visiteurs ne peuvent plus rien voir*, déclarait-il au *Monde* en 2011. *Demander à un musée de "faire des entrées" sans chercher à savoir ce que nos enfants ont appris à la sortie, c'est oublier sa mission première qui vient du modèle révolutionnaire français : être le lieu de la démocratie et de l'éducation. Et non une entreprise."*

Justement, le Centre Pompidou mobile (CPM) est un projet éducatif. Depuis fin 2011 et jusqu'en septembre, le musée parisien fait tourner dans des villes moyennes un chapiteau de 1 000 m2, dans lequel il présente une quinzaine de ses oeuvres, et non des moindres (Picasso, Matisse, Calder...). L'objectif est clair : *"Aller au-devant de ceux qui ne vont jamais au musée"*, selon Alain Seban, le président du Centre Pompidou. Là encore, ce qu'on a retenu, ce sont les chiffres : 47 720 visiteurs à Cambrai (Nord) ; 35 220 à Chaumont (Haute-Marne) ; 49 000 à Libourne (Gironde)... Partout, on ne parle que de succès. Ces villes-étapes saluent ainsi *"un public de proximité, pas familier avec l'art moderne et contemporain"*. Au point que la ministre de la culture, Aurélie Filippetti, dont les services ont mis 1,5 million d'euros dans le projet, a parlé d'*"opération exemplaire"*.

TRENTE ANS D'ACTION DE L'ETAT

Un site Internet est allé voir de plus près. Qui douche ce bel enthousiasme. Ce site s'appelle "Louvre pour tous. L'info citoyenne sur les musées" (Louvrepourtous.fr). Drôle de nom pour un site. Il vient du statut de celui qui l'a créé, en 2004, Bernard Hasquenoph. Ce graphiste bataillait à l'époque contre une mesure qui obligeait les artistes et enseignants à payer leur ticket dans les musées - étrange mesure pour qui veut démocratiser l'art, mais passons. Bernard Hasquenoph a épluché les chiffres d'un sondage TNS Sofres sur la fréquentation du CPM à Cambrai, Boulogne et Chaumont. C'est peu dire qu'il a été surpris, nous dit-il, par le *"fossé énorme"* entre ce que pointe le sondage et les discours officiels. *"Plus de 80 % des visiteurs sont des habitués des musées, dont beaucoup de retraités, plus d'employés que d'ouvriers, peu de jeunes."* Quant à l'effet "booster" du CPM sur les musées présents dans les villes où il fut installé, il est contestable.

Il fallait être un peu naïf pour croire qu'une tente et quinze oeuvres allaient changer les choses quand on sait que trente ans d'action de l'Etat, y compris le doublement du budget de la culture en 1981, n'ont en rien démocratisé l'accès à la création. La dernière enquête sur le sujet, en 2009, montre que ce sont toujours les plus riches et les plus diplômés qui monopolisent l'offre culturelle. Alors que les ouvriers s'effacent un peu plus des théâtres ou des musées.

Celui qui a bénéficié de cette opération CPM, finalement, c'est sa maison mère, qui n'en a pas besoin. Plutôt que de la jouer en solo, Beaubourg aurait pu déplacer des oeuvres phares dans des musées de petites villes, ce qui aurait coûté moins cher, et aurait mis la lumière sur des lieux qui voient, pour la plupart, leur fréquentation en berne. Nombre de responsables culturels en région ont regretté ce choix d'un *"Beaubourg Circus"*, comme l'a qualifié le site Internet La Tribune de l'art. D'autant que ce chapiteau ira encore à Aubagne (Bouches-du-Rhône), du 29 juin au 29 septembre, avant de mettre la clé sous la porte. Trop cher. Ce qui fait dire à M. Hasquenoph : *"Que d'énergie et d'argent pour un résultat si maigre !"*

Finalement, le Pompidou mobile est dans l'air du temps. Le philosophe Yves Michaud expliquait en 2009 que notre époque était dominée par *"le culte de l'événementiel et de l'éphémère"*. Le public, on l'attire moins par des collections dans des musées que par des expositions temporaires ou des événements festifs. On ne vit plus une expérience individuelle mais collective. Pas sûr que l'éducation artistique gagne du terrain dans cette affaire...
guerrin@lemonde.fr

Michel Guerrin

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°46

Les musées face aux demandes de restitution de restes humains

Article paru dans l'édition du 26.02.08

Un symposium international organisé à Paris, au Musée du quai Branly, a mis en évidence la difficulté de concilier les exigences des représentants des peuples dits « premiers » et celles du monde scientifique

Les musées occidentaux vont-ils devoir se séparer d'une partie de leurs collections à cause d'exigences formulées par certaines communautés de population ? La question était au coeur d'un colloque international qui s'est tenu, vendredi 22 et samedi 23 février, au Musée du quai-Branly, à Paris, sur le thème : « Des collections anatomiques aux objets de culte : conservation et exposition des restes humains dans les musées ».

Depuis une dizaine d'années, les établissements européens et américains sont confrontés à des demandes croissantes de restitution de restes humains : ossements ou squelettes ayant appartenu à des ancêtres, crânes de chefs décorés de manière rituelle ou têtes tatouées maori... Les peuples dits « premiers », qui ont maintenant accès aux instances internationales, veulent reconquérir des « objets » dont on s'est souvent emparé sans leur consentement pendant la période coloniale. « Nous ne venons pas vider vos musées, a déclaré le préhistorien sénégalais Abdoulaye Camara, directeur du Musée d'art africain de Dakar. Nous ne réclamons que les objets dont nous avons besoin pour retrouver notre identité culturelle. »

La France n'échappe pas à ce mouvement. En 2002, le Musée de l'homme a rendu à l'Afrique du Sud la dépouille de Saartje Baartman, dite « la Vénus hottentote », après un vote unanime de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Et récemment, la ville de Rouen a souhaité rendre à la Nouvelle-Zélande une tête de guerrier maori appartenant au Muséum national d'histoire naturelle de la ville. Mais elle s'est heurtée à l'opposition de Christine Albanel, ministre de la culture : la demande de restitution aurait dû être examinée par une commission scientifique, comme le spécifie la loi de 2002 sur les musées. En réponse, Catherine Morin-Desailly, sénatrice UDF de Rouen, a déposé, le 20 février, une proposition de loi autorisant la restitution par la France des têtes maori.

Suscité par Mme Albanel, le symposium du Musée du quai-Branly a permis aux différents intervenants (directeurs de musées européens et américains, représentants officiels des communautés africaines, aborigènes, maori et du Vanuatu, anthropologues, préhistoriens, sociologues et juristes) de préciser leur position sur des questions déjà débattues aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou en Nouvelle-Zélande depuis les années 1970.

Cette confrontation avec les peuples du Sud repose entre autres sur une différence

d'appréciation de la mort. Comme l'explique l'anthropologue Maurice Godelier : « Pour de nombreuses cultures, la mort n'est pas la fin de la vie. La personne humaine continue de vivre au-delà de cet événement par les ossements. » C'est pourquoi les Maori recherchent toutes les têtes de chef tatouées, les Aborigènes les ossements de leurs ancêtres et l'île de Manikolo (Vanuatu) les crânes de chef surmodelés avec une pâte végétale. Tous veulent que leurs ancêtres reçoivent les rituels qui leur sont dus.

Face à ces demandes, les chercheurs sont inquiets et rappellent que les vestiges humains présents dans les musées ont fait avancer les connaissances, même s'ils ont été prélevés dans des conditions douteuses. Alain Froment, responsable scientifique des collections d'anthropologie physique du Musée de l'homme (qui abrite 30 000 pièces, dont le crâne de Descartes), explique que l'étude des squelettes anciens et des momies a permis de préciser les conditions de vie de populations disparues, l'origine et la diffusion de maladies (syphilis et peste), et mis en évidence des traces de violence. Elle a fait aussi avancer considérablement les recherches sur l'évolution de l'homme. Selon M. Froment, il peut y avoir restitution de certaines pièces, mais à condition que la parenté avec les demandeurs soit bien établie.

« Le musée, héritier des Lumières européennes, vise une forme de transcendance, celle de la connaissance par-delà les vicissitudes du temps et des goûts, estime pour sa part Dominique Schnapper, sociologue et membre du Conseil constitutionnel. Aussi, le rapatriement est-il contraire à la collection. Et il est donc impossible d'envisager une restitution générale. » Mme Schnapper convient néanmoins que les musées, malgré leur caractère particulier, n'échappent pas à la dimension politique, et qu'ils peuvent participer à la reconnaissance de certains torts dont ont souffert les peuples autochtones. Mais elle ne souhaite pas que l'on touche à la loi de 2002, ainsi que le propose la sénatrice Catherine Morin-Desailly.

Comment faire, alors, pour rapprocher des positions qui semblent inconciliables ? La solution passe sans doute par le dialogue entre les parties intéressées. C'est la position de Jean-Pierre Mohen, directeur du patrimoine et des collections au Musée du quai-Branly, qui vient d'être nommé responsable de la rénovation du Musée de l'homme. « Il faut des projets et la volonté de travailler ensemble, affirme-t-il. Nous avons ainsi collaboré avec les Vietnamiens pour réaliser un musée d'ethnologie et un musée de la guerre, et avec les Béninois pour préparer une exposition sur les rois du Dahomey, sans que cela soulève de problèmes insurmontables.»

Christiane Galus